Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR17.03PR

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 400'000.- pour la mise en conformité OIBT du parc immobilier propriété de la Ville pour la période courant de 2017 à 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 15 mai 2017.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Catherine CARP, Marceline MILLIOUD, Marisa PARDO, Jean-David CHAPUIS, Robin DELISLE et de la soussignée, désignée présidente. Monsieur Nicola DI MARCO était absent et non remplacé.

La délégation municipale était composée de Mme Gloria CAPT, Municipale, et de M. Markus BAERTSCHI, chef de service. Nous les remercions pour la qualité de leurs réponses.

La Ville a l'obligation légale de procéder au contrôle et à la mise en conformité des installations électriques des bâtiments dont elle est propriétaire, et ce dans des délais fixés par la loi. Jusqu'à maintenant, les dépenses liées à ces contrôles et aux éventuels travaux de mise en conformité nécessaires n'étaient pas cadrés par un préavis. Une partie des coûts, ces dernières années, a notamment dû être portée aux compléments au budget.

Ce préavis propose un crédit d'investissement de CHF 400'000.- qui permettra d'inclure ces coûts directement au budget. Ce type de préavis a déjà été proposé dans différents cadres, par exemple pour le renouvellement du réseau d'eau. Cela permet un gain de clarté pour le service, la Municipalité et le Conseil communal en ce qui concerne la gestion des comptes. Par ailleurs, l'attribution de ces CHF 400'000.- sur une durée de 4 ans permettra au service d'organiser au mieux contrôles et travaux de mise en conformité en fonction des délais légaux et de la charge de travail du service.

Conclusions:

La commission salue le gain de clarté financière que permettra ce préavis d'investissement. Constatant que la Ville est tenue légalement d'effectuer ces contrôles et les travaux mise en conformité, elle vous invite à soutenir ce préavis à l'unanimité de ses membres.

Yverdon-les-Bains, le 18 mai 2017

Joëlle Bettex, rapportrice